

Basile IKOUEEBE.

Ministre d'Etat, coordonnateur du pôle  
des infrastructures de base,  
ministre des transports, et  
de l'aviation civile,

Isidore MVOUBA

**Décret n° 2010 - 377 du 22 juin 2010** portant ratification de l'accord maritime entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 6 - 2010 du 22 juin 2010 autorisant la ratification de l'accord maritime entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria; Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement.

Décète :

Article premier : Est ratifié l'accord maritime entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal rRépublique du Congo.

Fait à Brazzaville, le 22 juin 2010

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N`GUESSO.

Le ministre des affaires étrangères  
et de la coopération,